

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURGOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 » six mois.
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie du Journal de Roubaix est transférée Grande-Rue, 56.

ROUBAIX

31 décembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous en naissons enfin, par une dépêche de New-York datée du 18 décembre, qu'a apportée en Europe le steamer hambourgeois *Bavaria*, la première impression produite aux États-Unis par les réclamations péremptoires de l'Angleterre au sujet de l'affaire du Trent. Ces réclamations, dont, au départ du *Bavaria*, on ne pouvait connaître à New-York que la substance, et encore d'une manière fort vague, ont causé sur cette place une impression extraordinaire. Évidemment, on ne s'attendait pas à ces exigences de la part d'une nation, dans les annales maritimes de laquelle les procédés sommaires du capitaine Wilkes trouvaient de nombreux précédents et d'amples justifications. On se flattait que l'affaire du Trent tomberait, comme on dit, dans l'eau, et que John Bull pourrait bien pousser un mugissement de colère, mais n'irait pas jusqu'à montrer les cornes. Le désappointement n'a donc pu manquer d'être très grand et l'excitation produite dans le monde des affaires être, comme le dit la dépêche, indescriptible. Toutes les valeurs publiques ont subi une dépréciation énorme de 4 à 8 %; le change sur Londres s'est élevé; le prix du salpêtre a subi une hausse notable; les grandes ventes publiques de café et de thé ont été ajournées, dans la crainte d'un excessif avilissement des prix; toutes les circonstances du marché ont présenté l'aspect d'une panique véritable. Toutefois, les banques ont, jusqu'à présent, tenu bon, et ont résolu de ne pas suspendre leurs paiements en espèces.

Nous lisons dans le *Moniteur* :
« Le journal la *Patrie* publie dans son numéro d'hier un article intitulé : « L'Empire constitutionnel. » Cet article, bien

que conçu dans le meilleur esprit, contient sur la Constitution des appréciations de nature à soulever la controverse, ce qui démontre une fois de plus l'inconvénient de porter la discussion sur le terrain du pacte fondamental.

« Nous croyons devoir reproduire à cette occasion la note insérée au *Moniteur* du 28 novembre dernier :

« L'Empereur, par les actes mémorables du 24 novembre 1860 et du 14 de ce mois, usant de sa prérogative souveraine, a rendu spontanément le plus éclatant hommage au principe de perfectibilité de la Constitution.

« Mais depuis quelques jours, plusieurs organes de publicité semblent avoir pris à tâche de critiquer la Constitution elle-même et de signaler avec insistance certaines modifications dont ils affectent de proclamer l'urgence. Il devient donc nécessaire de rappeler que l'initiative des modifications à apporter au pacte fondamental appartenant exclusivement à l'Empereur et au Sénat, ce pacte doit rester en dehors de toute discussion et que la loi sur la presse a eu principalement en vue de mettre la Constitution à l'abri des attaques dont elle pourrait être l'objet. »

« On prétend que M. Feuldi aurait proposé à l'Empereur. — ce qui rentrerait parfaitement dans son système de modifications administratives, — de diviser le Conseil d'État en deux grandes sections, dont l'une serait chargée exclusivement du contentieux, tandis que la seconde s'occuperait de toutes les autres affaires. Chacune de ces sections serait présidée par un ministre sans portefeuille, le Conseil d'État, toutes les sections réunies, devant être lui-même présidé par le prince Napoléon. J. REBOUX.

C'est à tort que plusieurs journaux étrangers prétendent que la question de l'avertissement à donner au *Journal des Débats* a été discutée en conseil des ministres, ou elle aurait été quelque peu controversée. On assure, en effet, que cette affaire n'est pas sortie un instant du domaine du ministère de l'intérieur, qui seul a décidé l'avertissement. Il en serait

de même de la circulaire de M. Rouland publiée dans le *Moniteur*.

« Il est question d'une circulaire récente, relative aux journaux, qui aurait été adressée par M. de Persigny aux préfets des départements. Mais nous voyons bien de croire ce bruit inexistant. Ce qui paraît vrai, c'est qu'un projet de loi sur la question des signatures, mais les éléments de cette circulaire ne sont pas encore sortis du domaine du Conseil d'État, auquel ils ont été soumis par les ministres de l'intérieur et de la justice.

« Nous trouvons dans le *Morning-Post* les lignes suivantes, dont nous ne laissons toute la responsabilité :

« Tous les renseignements qui nous parviennent s'accordent à nous représenter comme probable une expédition garibaldienne contre Venise en 1862.

« Les chances ne sont pas diminuées par la rupture entre Garibaldi et l'association mazzinienne à Gènes. Au contraire, les facilités de l'exécution s'en trouvent accrues, quelque pensée que l'on puisse avoir sur la politique de Garibaldi.

« Il est certain qu'il constitue une puissance pratique en Italie, et que le roi Victor-Emmanuel seul passe avant lui, dans le cas où il aurait résolu (et nous croyons qu'il y est décidé) de tenter l'affranchir Venise de la domination autrichienne au printemps prochain; tout homme armé qui ne le suivra pas se trouvera entraîné dans la lutte. »

Les journaux de ce matin publient la nouvelle suivante :

« Nous apprenons avec douleur le décès de S. A. R. Mgr le duc de Béja, frère du roi de Portugal. Dans l'espace d'un mois, c'est le troisième membre que la mort ravit à la famille royale portugaise.

« L'autopsie minutieuse faite par vingt-deux des premiers médecins de Lisbonne, ne laisse aucun doute sur la cause de la mort de ce prince. S. A. R. le duc de Béja a succombé à une fièvre typhoïde. »

On assure que le *Moniteur* publiera prochainement le décret de convocation du Sénat et du Corps législatif. L'ouverture de la session serait fixée au 29 janvier.

Il paraît décidé que le maréchal Vaillant sera chargé incessamment des fonctions de gouverneur du Prince Impérial. Le Prince atteindra, le 16 mars prochain, sa septième année.

Crédit foncier de France.

Obligations foncières 3 et 4 % avec lots.

36^e TIRAGE TRIMESTRIEL.

Le lundi 23 décembre 1861, à 3 heures, il a été procédé publiquement, au siège de l'administration, au 36^e tirage des Obligations foncières 3 et 4 % (emprunt de 200 millions).

Un tirage préalable, applicable seulement à la catégorie des coupures de 100 francs 3 %, qui ont droit aux lots entiers, a désigné la 6^e coupure comme ayant ce droit. Cette désignation ne concerne nullement les Obligations de 100 francs ayant droit au dixième du lot.

Il a été ensuite extrait de la roue quarante numéros qui ont droit aux lots suivants, savoir : les titres de 1,000 fr. et les promesses à la totalité; les titres de 500 fr. à la moitié; les titres de 100 fr. au dixième :

ORDRE DE SORTIE.	NUMÉROS SORTIS.	MONTANT DES LOTS.
1	94,637	100,000 fr.
2	147,897	50,000
3	107,799	40,000
4	67,286	30,000
5	47,096	20,000
6	172,867	10,000
7	7,845	5,000
8	178,328	5,000
9	163,327	5,000
10	122,297	5,000
11	118,985	5,000
12	68,330	5,000
13	98,976	5,000
14	49,786	5,000

Les porteurs de titres dont les numéros sont sortis au tirage du 23 décembre 1861 sont invités à se faire connaître à l'administration du Crédit foncier de France, avant le 1^{er} février prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et le paiement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le 37^e tirage aura lieu le 22 mars 1862.

Les états de douanes des onze premiers mois de l'année.

L'administration vient de publier le tableau comparatif du revenu des douanes pour le mois de novembre et les onze premiers mois de 1861, avec le mois de novembre et les onze premiers mois des années 1860 et 1859.

En novembre 1861, les droits perçus se sont élevés à 12,265,000 fr.; ils n'avaient été que de 10,349,000 fr. en novembre 1860, mais ils avaient atteint 15,485,000 en novembre 1859.

Pour les onze premiers mois de 1861, les droits perçus sont de 112,892,000 fr., ils s'étaient élevés en 1860 à 112,222,000 fr. En 1860, et à 179,168,000 fr. en 1859. La différence totale entre 1861 et 1859 est donc de 60 millions en moins, et atteindra par conséquent environ 60 millions pour l'année entière.

Cette diminution s'est produite malgré l'accroissement qui a eu lieu sur les denrées coloniales, notamment sur les denrées coloniales.

Aussi a-t-on répandu le bruit que le gouvernement devait proposer de relever les droits sur les cafés et sur les sucres.

Nous ignorons si ce bruit est fondé ou non. Le journal du libre-échange, *l'Advertiser commercial*, s'écrie que le gouvernement ne voudra pas faire un pas en arrière, donner un démenti à ses réformes du moment ou l'élargissement de la consommation vient combler une partie du vide occasionné par le dégrèvement. « Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir. »

En fait de produits manufacturés, il faut constater d'abord qu'il est entré pendant les onze mois, 1,041,000 quintaux de fonte, tandis qu'il n'en avait été importé que 249,000 l'année dernière; l'importation a donc presque quintuplé.

Nous avons reçu, dans les deux mois d'octobre et de novembre, 13,135,000 fr. de lainages, et 2,697,000 fr. de tissus de coton.

Quant aux tissus de lin, qui étaient pas prohibés, mais dont les droits ont été réduits en juin, nous en avons importé, dans les onze mois, 20,000 quintaux au lieu de 13,000 l'année dernière, et de 8,000 l'année précédente.

Si maintenant nous passons au tableau des exportations, on remarque de la faiblesse sur la plupart des chapitres qui le composent.

Les producteurs vinicoles, qui avaient conçu de si vastes espérances, ont vu l'exportation des vins et des eaux-de-vie diminuer au lieu d'augmenter. Les débouchés même, que le traité de commerce devait leur ouvrir, leur ont fait défaut. Ils n'ont placé en Belgique que 82,000 hectolitres de vins au lieu de 112,000 en 1860, et de 172,000 en 1859. Après en avoir envoyé 98,000 en Angleterre pendant les onze premiers mois de l'année dernière, ce n'est plus que 83,000 cette année. De telle sorte que l'Angleterre, avec ses 30 millions d'habitants, ne nous prend pas plus de vins que la Belgique avec ses 4 millions d'âmes. Ajoutons que la Suisse, avec laquelle nous n'avons pas de traité de commerce, nous en achète trois fois autant que l'Angleterre.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1^{er} JANVIER 1862.

N° 13.

LE FILS ADOPTIF.*

CHAPITRE XIV.

SIX MOIS APRÈS.

Que de changements peuvent s'opérer en six mois dans la position d'une famille!

Tandis que notre héros était revenu du Ferrol à Santander, le cœur gonflé de joie et de la certitude de son prochain et immense bonheur, il avait, au contraire, quitté cette dernière ville, en proie au plus profond désespoir.

Et l'oncle Auguste! Après sa réconciliation avec son frère et la réception de la lettre d'Espagne qui démentait la nouvelle du naufrage de l'*Anne-Sophie*, ne s'était-il pas embarqué pour Santander avec la conviction que rien ne s'opposait plus au mariage du jeune couple sur lequel il fondait le bonheur de sa vieillesse! Et ce bonheur, un seul jour avait suffi pour le réduire à néant.

M. François, non moins heureux que lui

et, par suite, mécontent de l'univers entier; et il était ballotté par une cruelle incision.

Tantôt il était prêt à partir pour Santander, à aller implorer son pardon aux genoux d'Adèle; tantôt il repoussait l'idée de cette démarche, la considérant comme aussi dégradante qu'inférieure, et il se disait : « Soyons un homme; oublions celle qui me repousse! »

Cette dernière résolution était plus facile à prendre qu'à exécuter. En effet, quoi qu'il fit, son amour pour Adèle, amour désormais sans espoir, le torturait de plus en plus. « Aux grands maux les grands remèdes, pensa-t-il enfin; l'honnête homme sait remplir les devoirs sacrés qu'il contracte en se mariant; et le premier de ses devoirs, c'est de bannir de son cœur tout amour illicite. Ce devoir n'est pas au-dessus de mes forces, et une union indissoluble peut seule me guérir de la passion qui me tue et dont ma femme n'aura pas à souffrir. »

Il ne m'échappe point que Clémentine Adam, que je rencontre plusieurs fois la semaine chez son père et ici, et qui est trop naïve pour que ses sentiments ne se trahissent pas à son insu, me distingue entre tous, quoiqu'elle n'ignore pas mon passé. Cet indice d'une véritable inclination me touche si profondément qu'elle précipite les battements de mon cœur. C'est la compagnie qui me convient, je le sens, et elle me fera oublier Adèle. »

Une fois lancé sur cette pente, il s'y abandonna — non sans chercher de temps à autre à la remonter — et finit, après six mois de combat et d'hésitations, par demander et obtenir la main de la charmante Clémentine.

Il écrivit alors à Adèle la lettre suivante :

« Je t'annonce moi-même, avant que tu l'apprennes par une autre voie, que je suis fiancé depuis hier avec Clémentine Adam, dont je possède le cœur, j'en ai la certitude.

« Dieu bénisse notre union! Et toi, qui as brisé le lien qui existait entre nous deux, prie le Ciel de m'accorder la faveur d'être un bon mari.

« Je suis reconnaissant de tout ce que tu fais pour la petite Aline, que sa tante, M^{me} Germain, ne pouvant la prendre chez elle, a conduite auprès de toi. Dieu t'en récompense comme mon cœur le désire! A propos de ce cœur, si tu pouvais y jeter les yeux en ce moment, peut-être regretterais-tu la seule de tes actions peu digne de ton noble caractère. »

Après avoir lu cette lettre, Adèle, sans proférer une parole, sans pousser le moindre cri, tomba évanouie sur le sofa. Aline, étant entrée dans la pièce, en ressortit aussitôt en criant : Maman est morte! maman est morte!

Le médecin et sa femme accoururent et trouvèrent Adèle sans connaissance. Le docteur lui donna les premiers soins que réclamait son état, et crut pouvoir, pour connaître la cause de cette défaillance, jeter les yeux sur la lettre fatale, qui était restée ouverte sur le sofa. « Maintenant, dit-il, j'ai le mot de l'énigme. »

« Que faites-vous, madame? dit Adèle en ouvrant les yeux; pourquoi me rappeler à la vie? »

— Parce que nous voulons te conserver, nous qui l'aimons, dit M^{me} Martinez, qui la tenait dans ses bras.

— Ne disait-il pas aussi qu'il m'aimait, et pourtant, moins de six mois après... »

Elle s'interrompt en entendant Aline pleurer à chaudes larmes, et, se redres-

sant avec effort, elle ajouta : « J'ai besoin, mes bons amis, d'être seule avec Dieu une couple d'heures; cela suffira pour me remettre. »

« On accéda à ce désir, mais le docteur fit bonne garde dans la pièce contiguë. »

« Elle devait bien s'attendre à cela, se dit-il; je suis convaincu qu'elle devrait qu'il fut heureux, car les ruptures sont presque toujours accompagnées de cette assurance, et maintenant qu'il dément le bonheur à une autre, cette nouvelle le terrasse. Au surplus, il ressort de ce billet qu'il recourt à ce moyen extrême pour arracher de son cœur un amour qui le torture. »

L'indisposition d'Adèle n'eut pas la moindre suite, et dans sa première lettre à M. Auguste Bérard, se trouvaient les passages suivants :

« Je n'ai pas la force d'écrire à papa; mais assurez-lui que sa dernière demande sera sacrée pour moi; je prie pour lui, même pour eux deux. Puisse-t-elle le récompenser largement des jours douloureux que, malgré moi, je lui ai fait passer! »

« Je ne puis pas juger moi-même ma conduite. Tout ce que je sais, c'est qu'après la réception de ce billet anonyme, me vous m'avez apporté, il m'eût été impossible, je le répète, de le rendre heureux. »

La prédiction de M. François Bérard s'était accomplie : son fils Adolphe, qui se croyait appelé à un avenir brillant comme artiste dramatique, n'avait été admis à jouer nulle part, même comme simple amateur, les directeurs du théâtre lui ayant successivement donné à entendre, avec tous les ménagements possibles, qu'il ne possédait pas, même à un degré médiocre, les qualités que la scène exige.

(*) Reproduction interdite.